

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de CHOLET  
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 novembre 2025

Convocation du 6 novembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1<sup>er</sup> adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3<sup>ème</sup> adjoint, Dominique MARTIN 4<sup>ème</sup> adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE.

Absents : Mme Édith GOUJON, excusée, donne son pouvoir à Mme Gladys RÉVEILLÈRE  
Mr Olivier TURLAIS, excusé, donne son pouvoir à Mr Damien GRELLIÉ.

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

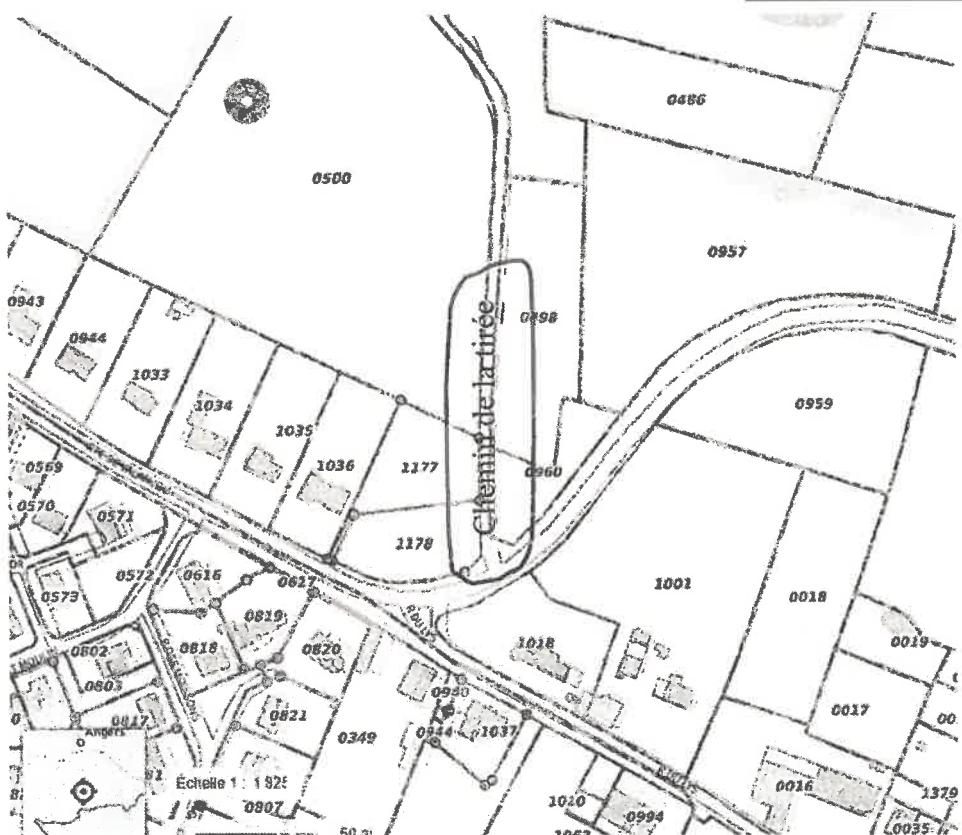
**06 – CRÉATION D'UNE VOIE POUR ADRESSAGE**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Vu la proposition de la commission voirie de créer une voie dénommée « Chemin de la Tirée » avec une numérotation métrique pour deux constructions d'habitations (parcelles section A n°1177 et n°1178) dont les accès se situeront sur ce chemin rural ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer la voie libellée « Chemin de la Tirée » avec une numérotation métrique conforme à la cartographie ci-dessous :



[View Details](#)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures  
Pour copie conforme  
Montilliers, le 18 novembre 2025  
Le Maire,

Maire,  
 Mairie de Montluçon